veut bien, les motifs de civilisation et même ceux de religion souvent invoqués, pour ne s'attacher qu'aux pouvoirs accordés au découvreur: Cartier n'en reçut pas d'autres que ceux de "plus avant entrer esdictz pays, converser avec les dictz peuples d'iceux et avec eux habiter si besoin est, etc."

Il faut remarquer que ce commencement d'autorité ne fut donné que pour la troisième expédition, c'est-à-dire pour celle qui abontit aux essais infructueux de Roberval.

Ce dernier, il est vrai, reçut avec les pouvoirs plus amples pour former l'expédition, pour fonder des établissements et les administrer, l'autorisation de faire la guerre et d'opérer des conquêtes si les voies de l'amitié et de la douceur ne suffisaient pas <sup>2</sup> pour amener les peuples à la France. L'hypothèse était probable, elle était même prudente, mais elle n'était pas le but de l'entreprise. En effet, la commission ajoute presque aussitôt : "Purvu toutefoys que ce ne soyent pas pays tenns, occupez, possèdez et dominez ou estans sous la subjection et obéissance d'aucuns princes on potentats nos alliés". Je n'ai pas besoin de faire remarquer que les mots soulignés ont un sens absolu, ils rappellent, en l'accentuant fortement, l'idée exprimée au début de la commission, c'est-à-dire que François I<sup>er</sup> n'entendait pas s'emparer des lieux occupés par les indigènes

Voilà, je crois, en résumé toute la politique que la France a suivie dans sa colonisation du Canada: traiter les sauvages en amis, les amener volontairement à la civilisation, tout en leur faisant sentir au besoin la force de ses armes. François l<sup>er</sup> a poussé encore plus loin les précautions. De crainte que des particuliers, entrainés par l'amour du lucre, u'en vinssent par leurs violences à exciter les préjugés des sauvages et à les irriter contre les Français, le roi défendit de tenter ancune autre entreprise de ce côté.

Enfin Cartier en établissant sa colonie *an-detè de Canada*, comme il nous l'apprend, et en choisissant un endroit inhabité, semble avoir voulu se conformer à l'esprit de la commission donnée à Roberval, autant que se mettre à l'abri de toute surprise.

(A continuer 3.)

## NOTE A.

J'avais en l'intention d'étudier ici, sous différents points de vue, les trois bulles d'Alexandre VI qui se rapportent aux découvertes des Espagnols. C'est pour cela que j'en ai fait prendre, aux archives du Vatican, des copies aussi exactes que possible. Mais comme la matière me semble pleine d'intérêt historique, je me suis décidé à remplacer cette note par une étude spéciale que je publicrai dans le prochain volume de nos Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Le texte continue : "afin de mieux parvenir à notre dite intention et faire chose agréable à Dien." Ramé, p. 13 de l'amondice.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Avons donné... pouvoir, autorité et mandement espécial... de passer et repasser, aller et venir esdits pays estranges, de descendre et entrer en iceux et les mettre en nostre main, tant par voye d'amitié en amyable composition si faire se peulx, que par force d'armes, main forte et tout autres voyes d'hostilité, etc." Harrisse, Notes pour servir à l'histoire... de la Nouvelle-France, Paris, 1872, p. 246.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> La maladie a empêché l'auteur do mottre la dernière main à la seconde partie de son Mémoire. Elle sera publiée plus tard.